



Bonneville (Haute-Savoie), le 22 juin 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AUTOROUTE BLANCHE (A40)**

## **À la veille des départs estivaux, ATMB se mobilise pour sensibiliser les conducteurs au respect des limitations de vitesse**

**ATMB mène des actions de sensibilisation de ses clients sur l'importance du respect des limitations de vitesse, notamment pour ses 300 agents sur le terrain. Ainsi, trois opérations pédagogiques seront menées jusqu'au 7 juillet : mise en place d'un radar pédagogique, partenariat avec la gendarmerie afin de proposer une alternative aux contrevenants et campagne d'affichage sur toute l'autoroute.**

### **Un enjeu essentiel : la sécurité des 300 agents d'ATMB sur le terrain**

Plus de 300 agents d'ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc) interviennent sur les 130 km de l'Autoroute Blanche (A40) et de la Route Blanche (RN205) entre Genève et la Vallée de Chamonix. Ces équipes sont exposées aux véhicules ne respectant pas les limitations de vitesse, que ce soit aux abords des chantiers, des péages ou encore lors de leurs interventions pour assister les véhicules accidentés et en panne. Leur mission : assurer 24 h/24 la sécurité et le confort des conducteurs. Aussi, ATMB se mobilise pour sensibiliser très concrètement le grand public à cet enjeu.

### **Un radar pédagogique sur l'Autoroute Blanche**

Du 24 juin au 7 juillet, ATMB met en place un radar pédagogique au niveau du chantier du viaduc de Bellegarde. Le dispositif permet de mesurer et d'afficher la vitesse de chaque véhicule. Un message de sensibilisation correspondant au comportement du conducteur est également diffusé sur le panneau électronique.

Au-dessus de la vitesse recommandée, un message d'alerte demandera au conducteur de ralentir, au-dessous, un message le remerciera. Lors des précédentes éditions, ce dispositif a prouvé son efficacité : deux tiers des conducteurs testés en sortie de chantier roulaient en-dessous de la limite de vitesse fixée.

### **Un partenariat avec la gendarmerie pour proposer une alternative à la verbalisation**

Les équipes d'ATMB circulent à pied au niveau des péages pour assister un client bloqué, dépanner une voie... Le respect des limitations de vitesse sur cette zone est donc essentiel.

Le 24 juin, les vitesses seront contrôlées aux abords d'un péage de l'Autoroute Blanche, en collaboration avec l'escadron départemental de sécurité routière de Haute-Savoie.

Les contrevenants ayant commis un excès de vitesse inférieur à 20 km/h\* pourront, soit s'acquitter de l'amende correspondante, soit participer à une session de sensibilisation, animée par les équipes d'ATMB qui livreront également leur témoignage. Un film et un guide pédagogique réalisé par ATMB seront diffusés à cette occasion.

### **Une campagne d'affichage mettant en scène les agents pour marquer les esprits**

Pour compléter ce dispositif, ATMB conduit également une campagne de sensibilisation. Celle-ci sera relayée grâce à des dépliants associant conseils pratiques et témoignages des équipes d'ATMB, un affichage sur les voies de péage et des messages lumineux sur les panneaux électroniques de l'autoroute.

\* Au-delà de 20 km/h, l'infraction sera systématiquement relevée

#### **Contacts presse**